



## GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR L'ORGANISATION ET L'ACCREDITATION D'UNE ACTIVITÉ DE DPC

GBP-01\_mai 2021

### SUJET

#### Accréditation par un organisme agréé par le CMQ au Québec d'une formation se déroulant à l'extérieur du Québec

**Avertissement au lecteur :** les organismes agréés par le Collège des médecins du Québec doivent traiter les demandes d'accréditation de formation en conformité avec l'approche méthodique et le Code d'éthique du CQDPCM et ont pleine autonomie dans l'application du présent guide.

#### Contexte

*Le CQDPCM est un organisme de concertation dont la mission est de favoriser les échanges, la concertation et le développement de consensus en vue d'une harmonisation du développement professionnel continu (DPC) des médecins du Québec auprès des organismes intéressés au DPC.*

L'organisation d'activités de formation ayant lieu hors Québec a fait l'objet au cours des dernières années de sorties médiatiques négatives et a amené une partie de la population à percevoir celles-ci comme des voyages déguisés au frais des contribuables. Bien que l'accréditation de ces activités respectent les règles et l'approche méthodique, des compensations financières sont prévues via les différentes ententes FMOQ-MSSS et FMSQ-MSSS, compensations qui alimentent la perception négative de la population et créent un tort à la réputation de la profession.

Les dirigeants politiques (Ministre de la santé Mme Danielle McCann à l'époque et le Premier Ministre François Legault) ont exprimé publiquement leur perception que ce type de « congrès à l'étranger » n'était pas acceptable.

Les conseils d'administration de la FMOQ et de la FMSQ ont respectivement formulé par écrit une demande au conseil d'administration du CQDPCM pour un avis sur les règles et critères à respecter pour ces formations hors Québec.

Bien que le CQDPCM soit un organisme de concertation, il n'a pas d'autorité pour imposer des règles d'accréditation aux organismes accréditeurs au Québec et encore moins au Canada. Il demeure qu'une certaine harmonisation et clarification sur les bonnes pratiques en matière d'accréditation de ce type d'activité est souhaitée par l'ensemble des membres.

Le guide de bonnes pratiques ci-dessous tente de regrouper les principaux enjeux et critères à considérer lors de l'accréditation par un organisme agréé au Québec d'une formation se déroulant hors Québec.

## Guide des bonnes pratiques

Lors d'une demande d'accréditation pour une activité ayant lieu à l'extérieur du territoire du Québec, l'organisme accréditeur devrait tenir compte des bonnes pratiques énumérées ci-dessous sur la pertinence d'organiser cette formation hors Québec.

### 1. Respect de l'approche méthodique et du Code d'éthique du CQDPCM

- Toute formation doit respecter l'approche méthodique en DPC décrite dans le Code d'éthique du CQDPCM afin d'être accréditée, même si celle-ci se déroule hors Québec.
- La formation doit avoir pour objectif d'améliorer la qualité des soins promulgués à la population.
- La formation doit répondre à des objectifs pédagogiques clairement énoncés dans le programme scientifique du congrès.

### 2. Réalisation de l'activité en collaboration

- L'activité est organisée conjointement avec une ou plusieurs associations médicales professionnelles de la province canadienne ou du pays dans lequel se tiendra l'activité de DPC. Il est à noter que certaines organisations qui collaborent de façon régulière ont une entente de partenariat avec alternance du lieu où se déroulera le congrès, ce qui est tout à fait acceptable.

### 3. Le déroulement hors Québec permet l'atteinte de l'objectif général

- L'organisateur de l'activité doit être en mesure de démontrer les raisons scientifiques ou l'expertise particulière qui justifient le déroulement de l'activité hors Québec. Par exemple, la tenue d'un congrès international sur une base annuelle avec des participants en provenance de plusieurs pays et avec alternance du pays organisateur de l'événement, favorise les échanges et une évolution du DPC.

### 4. Distinction entre le programme scientifique et le programme socio-culturel

- La publicité de l'activité de formation ne doit pas mettre en valeur le « voyage », peu importe où se déroule la formation; ce n'est pas un voyage avec une conférence mais bien une conférence qui a lieu hors-Québec.
- Le programme scientifique doit être distinct du programme culturel ou social.

### 5. Prédominance des activités de formation

- L'organisateur de l'activité s'assure que le programme et la publicité de la formation mettent l'emphase sur la formation.
- Idéalement, la durée quotidienne du programme scientifique doit être d'un **minimum** de 3 heures.